



13.3542

**Motion de Courten Thomas.
Sicherung der AHV-Finzen
ohne massive Steuer- und
Beitragserhöhungen****Motion de Courten Thomas.
Garantir le financement de l'AVS
sans augmentation massive
des impôts et des cotisations**

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 04.06.15

de Courten Thomas (V, BL): Der Kern meiner Motion ist, den Bundesrat zu beauftragen, die unbestritten erforderliche Reform der Altersvorsorge so auszugestalten, dass die langfristige Sicherung der AHV ohne Steuer- und Beitragserhöhungen sichergestellt werden kann, unter Beibehaltung notabene des bisherigen Leistungsniveaus. Das ist möglich. Das ist möglich, wenn die Mindestreserve des AHV-Fonds neu als Zielband – zum Beispiel zwischen 70 und 80 Prozent – definiert wird. In diesem Zielband soll sich die Vorreserve einpendeln. Das Zielband soll so definiert sein, dass auch in ausserordentlichen Lagen die kontinuierliche Auszahlung der Renten sichergestellt bleibt.

Das ist auch möglich, wenn das Rentenalter im Gleichschritt mit der aktuellen Entwicklung überprüft, permanent überprüft und, falls erforderlich – falls erforderlich! –, angepasst wird, damit sichergestellt bleibt, dass der AHV-Fonds das definierte Zielband weder unter- noch überschreitet. Das ist möglich, wenn die Anpassungen beim Rentenalter mit einer Vorlaufzeit von rund zwei Jahren beschlossen werden, sodass sich auch Arbeitnehmer und Arbeitgeber rechtzeitig auf die veränderten Rahmenbedingungen einstellen können.

Letzter Punkt meines Vorstosses ist, dass bei jedem Anpassungsschritt die Differenz zwischen dem Rentenalter der Frauen und dem Rentenalter der Männer kontinuierlich zu verringern ist und so das gleiche ordentliche Rentenalter erreicht wird.

Der Bundesrat schlägt uns in seiner Botschaft zur Reform der Altersvorsorge 2020 einen anderen Weg vor. Er will AHV und berufliche Vorsorge in der Hauptsache durch Mehreinnahmen sanieren. In der AHV will der Bundesrat vor allem KMU und Selbstständigerwerbende schröpfen. Ich verweise dazu insbesondere auf Kapitel 4 der Botschaft. Mit rund 580 Millionen Schweizerfranken würde die Wirtschaft zusätzlich belastet. Doch das genügt noch nicht. Weil immer noch eine erhebliche Finanzierungslücke bleiben würde, soll gemäss Bundesrat auch die Mehrwertsteuer angehoben werden, zuerst um 1,4 Prozentpunkte, und eine weitere Erhöhung um total 2 Prozentpunkte ist bereits aufgegleist.

Ohne Einbezug der Interventionsklausel würden sich die jährlichen Mehrkosten für die Sozialwerke auf über 10 Milliarden Franken belaufen, mehrheitlich zulasten der Wirtschaft, und das ausgerechnet in einer volkswirtschaftlichen Phase, in der wir ohnehin um unsere internationale Konkurrenzfähigkeit kämpfen müssen – Stichwort: SNB-Entscheid zur Frankenuntergrenze. Leistungsseitig will der Bundesrat kaum einschreiten. Die Botschaft spricht zwar von 1,5 Milliarden Franken, die sich aber bei näherer Betrachtung auf netto rund 820 Millionen Franken verringern.

Ich schlage Ihnen einen Weg vor, der ohne Mehrbelastung und ohne Mehrwertsteuererhöhung zulasten der Bürgerinnen und Bürger machbar ist. Das Rentenalter kann dabei in Abhängigkeit vom Kapitalbestand des AHV-Fonds schrittweise, moderat, planbar und verträglich angehoben werden, denn das ist der wesentliche Anknüpfungspunkt, um die AHV nachhaltig zu sichern. Um für Bürger, Rentner und Wirtschaft die Verlässlichkeit und die Planbarkeit sicherzustellen, schlage ich eine Vorlaufzeit von jeweils zwei Jahren vor. So kann auch sichergestellt werden, dass die finanziellen Perspektiven der AHV und die Prognosen der Finanzentwicklung zeitnah und jeweils aktualisiert für die Entscheidungsfindung einbezogen werden können. Auch den Versicherten und ihren Arbeitgebern verbleibt eine genügende Vorlaufzeit zur Planung des Altersrücktritts.





Ich bitte Sie, meine Motion anzunehmen.

Berset Alain, conseiller fédéral: La motion que vous avez déposée, Monsieur de Courten, il y a bientôt deux ans – donc avant que le message du Conseil fédéral ne soit publié et adopté – vise à introduire dans l'AVS un mécanisme qui adapterait l'âge de la retraite aux capacités financières de l'assurance, sans recourir à une augmentation d'impôts ou des cotisations. Il s'agit donc d'une adaptation automatique de l'âge de la retraite en fonction de la situation financière de l'AVS.

La discussion que nous menons aujourd'hui et la décision que vous allez prendre intervient dans un autre cadre et à un autre moment que celui correspondant au dépôt de la motion. Ce débat intervient au moment où le message sur la réforme Prévoyance vieillesse 2020 non seulement est connu et a été adopté par le Conseil fédéral le 19 novembre 2014, mais également au moment où ce message est débattu au sein de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats.

Cette réforme globale débattue actuellement au Parlement poursuit quelques objectifs, parmi lesquels le maintien du niveau des prestations, l'équilibre financier des premier et deuxième piliers. Dans ce cadre, le Conseil fédéral a proposé l'harmonisation de l'âge du départ à la retraite des femmes et des hommes à 65 ans. D'autres mesures sont aussi proposées, notamment le relèvement de l'âge minimal de la retraite dans la prévoyance professionnelle de 58 à 62 ans, mais aussi la possibilité de prendre une retraite partielle, tout cela dans le but d'augmenter l'âge de départ réel à la retraite et de l'approcher de l'âge de référence. Aujourd'hui, l'âge de départ réel à la retraite, comme vous le savez, n'est pas de 65 ans pour les hommes et de 64 ans pour les femmes; il s'agit juste d'un chiffre inscrit dans la loi. En effet, la réalité est différente puisque les femmes partent en moyenne à la retraite à 62 ans et demi et les hommes à environ 64 ans.

Par contre, le Conseil fédéral s'est clairement opposé, et il continuera de le faire, à une adaptation automatique de l'âge de la retraite. On a l'impression, qu'avec cette proposition, vous souhaitez dépolitiser l'âge de la retraite, or, la dépolitisation d'une des variantes fondamentales de la politique de la prévoyance sociale est une discussion délicate à mener.

Vous voulez dépolitiser cette question, et ensuite vous souhaitez élever l'âge de référence de la retraite, alors que le Conseil fédéral s'oppose très fermement à tout relèvement de l'âge de référence au-delà de 65 ans, mais il souhaite de la flexibilité entre 62 et 70 ans; ceci parce qu'il estime que le pays, la population, et les entreprises également, Monsieur de Courten, ne sont pas prêts à prendre la responsabilité d'employer des personnes au-dessus de 65 ans. Ce n'est pas seulement la question du financement du premier ou du deuxième pilier qui jouera un rôle là-dedans. Je vous invite à relire l'étude qui a été effectuée auprès d'employeurs, en 2011, à la demande de mon prédécesseur au Département fédéral de l'intérieur, qui a conclu que les employeurs, et uniquement ces derniers, s'opposaient à plus de 70 pour cent à

AB 2015 N 899 / BO 2015 N 899

l'augmentation de l'âge de la retraite au-dessus de 65 ans. Ce n'est pas une surprise. Pourquoi s'y opposent-ils? Parce qu'ils ne souhaitent pas subir la pression sociale et politique supplémentaire de devoir employer des gens bien au-delà de 65 ans.

Je vous prie donc de prendre connaissance de cette réalité. Ce sont les employeurs qui se sont exprimés, ce n'est pas moi. Il s'agit d'une étude indépendante qui a été réalisée auprès d'eux.

Je vous prie également de tenir compte du fait que le Conseil fédéral a proposé un projet cohérent, sur lequel vous serez amenés à vous prononcer et vous aurez toute latitude pour effectuer des modifications, faire des propositions et mener le débat. Le Conseil fédéral a fait son travail, il a fait une proposition, consolidée, qui est à présent sur la table; à vous maintenant d'en débattre. Ce n'est pas le moment de profiter d'une motion déposée il y a deux ans pour envoyer tel ou tel signal. Vous aurez la possibilité de vous prononcer sur cette question au moment où le débat aura lieu devant votre conseil.

Je vous invite donc, au nom du Conseil fédéral, à rejeter la motion.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 13.3542/11951)

Für Annahme der Motion ... 71 Stimmen

Dagegen ... 109 Stimmen

(3 Enthaltungen)